P.V de la commission sportive départementale du 12/05/2015

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Pascal BOYER, Claude BROSSARD, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés :

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu des CSR du 26 mars et du 7 mai 2016
3) Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes
4) Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase
5) Calendrier 2016/2017
6) Règlements
7) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 16/12/2015 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu des CSR du 26 mars et du 7 mai 2016

a) CSR du 26 mars 2016

- J13 : R3B 7 ILES TT3 – TT LA BAIE 2.
  Un joueur de 7 ILES TT dispute, avec l'accord du JA et de ses adversaires, ses 3 parties à se suivre. Ensuite, il déclare forfait pour le double. La CSR considère que l'ordre des parties est impératif ; et que donc, ayant déclaré forfait en double, il n'avait pas le droit de disputer son dernier simple. Le résultat de cette partie est inversé ; et, comme il l'avait gagné, le score de la rencontre passe de 7-7 à 8-6 pour TT LA BAIE 2.
- J18 : R3F TT HUELGOAT PLOUYE 1 – RAQUETTE DU PORZAY 1
  La rencontre a été avancée sans l'accord de la CSR (pas de demande). En application du règlement, la CSR décide de donner rencontre perdue par pénalité aux 2 équipes.
- La CSR remercie les clubs de THORIGNE-FOUILLARD et de CESSON pour l'organisation au pied levé du 4ème tour de critérium fédéral de nationale 2 seniors, en lieu et place de MORLAIX. Elle regrette l'absence de JA du Finistère alors que cette épreuve était initialement prévue chez eux, ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes d'organisation à l'Ille et Vilaine.
- Lors de sa réunion du 2 mai, avant d'établir le calendrier de la saison prochaine, la CSR décide de rajouter un point au règlement des finales par classements. Une semaine avant la compétition, en cas de forfait ou d'absence dans un tableau, la ligue repêchera la joueuse ou le joueur le mieux classé dans la liste des remplaçants quel que soit le département. Deux ou trois jours avant, elle repêchera dans le département organisateur.
- Michel COAT souhaite la constitution d'un groupe de travail sur le critérium fédéral féminin. Une réunion pourrait avoir lieu à la mi-mai après le championnat de Bretagne. Michel KERISIT précise qu'il n'a eu aucune nouvelle sur l'organisation de cette réunion à ce jour.
- A la demande de la CSR, Pierre SALAUN a fait une proposition d'horaire pour le championnat de Bretagne. Celle-ci ne satisfait pas la CSR qui préfère conserver l'horaire de la saison précédente.

b) CSR du 7 mai 2016

- J19 : R3F RAQUETTE DU PORZAY 1 – PONGISTES BIGOUDENS 1
  Au cours d'une partie, un joueur de RAQUETTE DU PORZAY change de raquette après 2 manches car son revêtement se décollait. Il ne demande pas l'autorisation au JA qui ne se rend compte de rien et il gagne la partie. Le capitaine des PONGISTES BIGOUDENS pose une réclamation sur la feuille de rencontre. La CSR assimile cela à une tricherie et inverse le résultat de la partie. Le score de la rencontre passe de 7-7 à 8-6 pour les PONGISTES BIGOUDENS.
- La CSR fait le point sur les montées et descentes. En messieurs, l'OC CESSON 1 et le RP FOUESNANT 3 descendent en pré nationale. En dames, THORIGNE-FOUILLARD TT 2 descend en pré nationale. Il n'y a que 2 7ème de R3 à descendre en pré régionale. Il n'y a donc pas de descentes en Ille et Vilaine
- La CSR effectue le tirage au sort pour les titres régionaux par équipes.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes</u>

- Michel KERISIT fait le point sur les litiges de la 2ème phase:

  # 13ème journée R.A.S

  # 14ème journée
  ¤ D1B : AURORE VITRE 5 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée de la 2ème phase dans une équipe de numéro inférieur. Sanction : les parties disputées par le moins bon des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score : 8-6 au lieu de 12-2).

  # 15ème journée R.A.S

  # 16ème journée
  ¤ D3H **:** US CHATEAUGIRON 4 a fait jouer un joueur brûlé. Celui-ci avait déjà disputé la J16 en équipe 5, la rencontre ayant été avancée. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 7-7 au lieu de 9-5).

  # 18ème journée R.A.S

  # 19ème journée
  ¤ D4J : US CHATEAUGIRON 5 fait jouer le joueur sanctionné à la J16. Celui-ci sort en brûlage car il a joué 2 fois en équipe 4 avant de réintégrer son équipe d'origine, l'équipe 5. Comme il a été sanctionné à la J16 et qu'il n'aurait pas dû jouer cette journée en équipe 4, la CSD considère qu'il n'y a pas de brûlage et ne sanctionne pas.

  # 21ème journée
  ¤ D4J : le même problème qu'à la journée précédente se pose pour l'US CHATEAUGIRON 5. Pas de sanction.
  ¤ D4C : ST MEDARD TT 5 fait jouer un joueur brûlé. Celui-ci jouait normalement dans l'équipe 4 qui a déclaré forfait pour cette journée. Ils perdent la rencontre 13 à 1. Au cours de la 2ème phase, le club a déclaré forfait 2 fois en équipe 4 et 5. Compte tenu de leurs difficultés à finir la saison, la CSD décide de ne pas sanctionner.

- Tout comme ST MEDARD, l'équipe 4 de MEDREAC-QUEDILLAC a eu du mal à finir la saison. Ils ont déclaré 3 fois forfait en 2ème phase. Michel KERISIT informe la CSD qu'il les a laissé continuer après le 2ème forfait et qu'il n'a donc pas mis d'amende pour le 3ème forfait.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes en fin de 2ème phase. Comme il n'y a pas de descentes de régionale ; dans les poules du samedi, seuls les 8ème de poule descendent. Suite à la refonte de la pyramide du mardi, les 6ème, 7ème, 8ème et les 2 moins bons 5ème descendent de D3 en D4. Les montées et descentes ont déjà été envoyées aux clubs sous réserve d'homologation par la CSD.
- En D1, l'équipe 2 de l'USC LE VERGER, qui termine 8ème, demande à descendre en D2 du vendredi. La CSD accepte cette demande puisque cette équipe venait du vendredi.
- En D2 du vendredi, un des 2 premiers, VERN 8, accepte la montée en D1. Du coup, le club souhaiterait qu'une de leur D2 du samedi passe le vendredi. Cela ne pourrait se faire qu'en cas de désistement d'une

D2 du vendredi. D'après Pascal BOYER, cela pourrait être le cas de l'équipe 1 de ST THURIAL Dans ce cas et uniquement dans ce cas, la CSD accepte la demande de VERN.

- En D2B, l'AL BRUZ 2 termine 1er de sa poule. Dans le même temps, l'équipe 1 du club descend de D1. Donc, l'AL BRUZ 2 ne peut pas monter en D1 ; et, c'est le second de la poule, le RC REDON 2, qui monte en D1.
- Pour compléter les poules de D2 du samedi, il faut faire monter les 2ème de D3. Du coup, un problème se pose puisque, parmi ses 2ème, il y a l'équipe 12 de THORIGNE-FOUILLARD et que l'équipe 11 descend de D2. Comme il s'agit d'un repêchage, la CSD décide de laisser monter l'équipe 12 de THORIGNE-FOUILLARD en D2.
- Michel KERISIT fait part à la CSD de sa préoccupation concernant la pyramide du championnat. La structure générale reste pyramidale avec 2 PR, 4 D1, 7 D2, 8 D3, 12 D4 ; ce qui n'est pas le cas du samedi où il y a 2 PR, 4D1, 4D2, 3D3 et 3D4. Il sera sans doute compliqué de faire 3 poules de D4 la saison prochaine. La CSD décide de ne rien modifier pour le moment.

4) <u>Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase</u>

- Les finales départementales par classements à TINTENIAC ont connu un net recul avec 50 participants de moins que l'année dernière au même endroit. Cette diminution est peut-être due à la date qui se situait au milieu des vacances d'hiver ; mais la participation reste tout de même satisfaisante.
- La participation aux interclubs à CESSON est restée globalement stable. Il y a eu un peu plus d'équipes en juniors garçons et un peu moins en cadets ; mais, une nouvelle fois, il n'y a eu aucun tableau féminin d'organisé puisqu'il y avait une équipe engagée dans chaque catégorie.
- La participation au championnat d'Ille et Vilaine à VERN est restée stable. C'est un peu décevant puisque, contrairement à la saison dernière, la date ne posait pas de problème particulier. Cela ne fait, hélas, que confirmer la baisse du nombre de licenciés.
- Au niveau du critérium des jeunes, qui s'est déroulé à CESSON, on ressent un léger mieux puisqu'on est revenu au niveau de participation d'il y a 2 ans avec 25 joueurs de plus. Cela reste néanmoins faible par rapport à la participation d'il y a quelques années. Un sondage est en cours sur le maintien ou non de cette épreuve.

5) <u>Calendrier 2016/2017</u>

- Michel KERISIT présente à la CSD le calendrier de la saison prochaine qui a été établi en CSR et complété par Eric DUCOS pour les dates jeunes et Vincent GOUSSET pour les dates corpos.
- Il n'y a pas de commentaires particuliers à faire, si ce n'est le maintien du championnat de Bretagne corpo au début du mois de janvier à la demande du responsable sport dans l'entreprise de la ligue et le sempiternel doublon championnat départemental – top de zone de détection.
- La CSD entérine ce calendrier.

6) <u>Règlements</u>

- Au niveau du critérium fédéral de nationale 2 seniors, la zone avait décidé de diminuer le nombre de joueurs dans les tableaux pour la saison 2016/2017. On devrait passer de 72 à 48 joueurs en messieurs et de 32 à 16 en dames. Mais, une pétition des féminines sur le 4ème tour pourrait remettre en cause cette diminution des effectifs en dames. Le problème sera vu lors de la réunion de l'Interzone qui doit avoir lieu prochainement.
- Pour les finales par classements, la Ligue a décidé de s'aligner sur le règlement fédéral et d'effectuer la mise en poule en fonction du dernier classement mensuel disponible. La CSD décide de s'aligner sur ce règlement au niveau départemental. Ce changement de règlement sera proposé au prochain comité directeur.
- La Ligue a décidé de changer 3 points du règlement du championnat de Bretagne. Les joueurs classés dans les 150 premiers joueurs français (au lieu de 100 actuellement) n'ont pas obligation de disputer le championnat départemental. Les qualifications d'office des benjamins et benjamines au championnat de Bretagne se fera en tenant compte des points licences et non plus des points critérium fédéral. La mise en poule dans tous les tableaux se fera en tenant compte du dernier classement mensuel disponible. La CSD décide de s'aligner sur la ligue pour le dernier point. Ce changement de règlement sera proposé au prochain comité directeur.

7) <u>Questions diverses</u>

- Michel KERISIT informe la CSD que le comité directeur, pour s'aligner sur les décisions de la Fédé et de la Ligue, a décidé d'imposer l'utilisation des balles plastiques sur toutes les compétitions départementales à partir de la saison prochaine.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des gros problèmes rencontrés cette année pour composer l'équipe du trophée BURGIARD. Aux nombreux absents imposés par le règlement s'ajoutent de nombreux forfaits. Quelques-uns de ses forfaits sont dus à l'organisation du tournoi de VITRE le même week-end. Il existe un article, dans les règlements régionaux des tournois, qui prévoit qu'un club ne peut obtenir l'homologation d'un tournoi le même jour qu'une compétition officielle qu'à condition de ne pas accepter, à leur tournoi, des joueurs sélectionnés à cette compétition. La CSD décide de demander l'application de ce point de règlement à la ligue et de demander à Michel COAT, président de la CSR, d'en informer le club de VITRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT